



SYNTHESE : CHSCT exceptionnel jeudi 28 juin 14H

Pour la FSU : Raphaël Tripon – Lucie Moreau – Charline Laurent – Coralie Raveau– Muriel Couédriau–
(Anne-Laure Navarro, excusée)
Pour l'UNSA : Hubert Dujardin

Pour l'administration :

Mme Egiole – Inspectrice Santé Sécurité au Travail du Rectorat

Mme Téveni

Mme Palazzolo

M. Combes

M. Obellianne- DASEN

M. Caillaut- Conseiller de Prévention 1^{er} degré

Mme Lagneau- AP DSDEN

Mme Meublat, infirmière, conseillère technique covid19

Mme Aujumier

M Barth Conseiller de prévention du rectorat

Personnes excusées : Mme Ville, Mme Pasquet, M Boimare, M Leclerc

➤ **Bilan d'étape et perspectives pour la suite.**

M. Ravat va présenter les spécificités de reprise du 2 juin pour le premier degré.

Comptes-rendus en voie de finalisation et qui seront présentés au prochain CHSCT.

Secrétariat de séance : M. Tripon

➤ **Lecture de la déclaration de la FSU.**

➤ **Réponse de M. Obellianne suite à notre déclaration :**

Les masques sont arrivés au dernier moment et il a fallu s'organiser juste la veille ou l'avant-veille et nous n'étions pas dans la sérénité. Maintenant on a une dotation de masques qui sont livrés régulièrement. De même pour les collèges et pour les lycées, en cas de réouverture que nous apprendrons peut-être ce soir. Concernant le matériel cela doit être vécu plus sereinement.

Le sanitaire doit continuer à prévaloir pour rouvrir. La position de l'académie a été de le faire progressivement et de façon raisonnable. On n'ouvre pas si les conditions sanitaires et matérielles ne sont pas remplies.

Au moindre cas suspect, les ouvertures ont été repoussées : ce fut le cas dans deux collèges pour être dans le principe de précaution maximum.

Si dans une école ou un établissement, il devait persister une problématique de matériel ou d'hygiène des locaux, il faut nous le faire savoir. Toute reprise ne se fait pas à n'importe quel prix. Une école a été fermée car les conditions sanitaires n'étaient pas réunies.

Double charge pour les enseignants en présentiel et distanciel, les enseignants sont à ce point consciencieux et engagés qu'ils le font malgré tout. Si on a plus d'effectif de retour, il faut garder un équilibre par rapport aux capacités d'accueil. Il reste 5 semaines d'école et il faut que les enseignants puissent se préserver tout en s'engageant. Les enseignants étaient contents de retrouver leurs élèves mais aussi de par leur engagement pédagogique.

Nous allons attendre les annonces de ce soir, mais le message que je donne, et ce, depuis le début, est un message de grande progressivité et de prudence, on a besoin que les enseignants soient dans de bonnes conditions pour pouvoir accueillir les élèves.

Sur la réouverture des écoles, la parole est donnée à M. Ravat, qui prépare la mise à jour du plan de réouverture, qui sera présenté au CTSD de demain.

211 écoles, 163 écoles ouvertes en mai, 48 non ouvertes, car conditions non remplies, ou des élus qui ne le souhaitaient pas.

Une trentaine va ouvrir en plus au début juin, ce qui pourra permettre de répondre à la demande d'un certain nombre de parents.

Les collèges sont totalement rouverts.

Nous sommes en attente et préparation de la réouverture des lycées et lycées pro.

➤ **Intervention de M. Ravat :**

Progressivité, sur les 163 écoles ouvertes, certaines ont ouvert le 18, d'autres le 25, donc progressivité confirmée sur le terrain.

L'ouverture des écoles répond à un cadre de co-construction entre les élus et le directeur, et directeurs d'écoles. Point très important, car quand les conditions n'étaient pas réunies, il était plus sage de différer les ouvertures. C'est pour cela que certaines communes n'ouvrent les écoles qu'à partir du 2 juin, afin de s'assurer de la sécurité des élèves et des personnels.

Conditions matérielles des personnels : double activité, double modalité de travail, présentiel et aussi le distanciel, cela peut varier selon les choix d'équipe, ou contraintes personnelles des enseignants (vulnérabilité, ou garde), autorisation de travail à distance. On a également certains cas très rares où il y a des autorisations spéciales d'absence (reprécisé en CTSD demain, et BDJ du jour), où les personnes ne font pas de télétravail, et la différence sera expliquée.

Concernant l'équipement : quelques petites difficultés au départ, le lundi 11, toutes les écoles qui devaient ouvrir, on a fait en sorte que les écoles soient dotées de masques chirurgicaux, 2 masques par personne et par jour.

Différentes livraisons successives se sont déroulées, gels hydro livrés, et visières à l'initiative de la DSDEN Indre ; chaque personnel est équipé d'une visière ; lingettes désinfectantes en phase de distribution.

On a eu la phase de confinement, puis phase 2 déconfinement, puis 3^{ème} phase du 2 juin au 4 juillet, avec montée en charge attendue. Si toutefois il manque quelque chose, on a pu aider la circonscription afin de doter les personnels.

Pour la phase suivante : il va peut-être être nécessaire de revoir les organisations des écoles suite à une augmentation du nombre d'élèves en classe. Un travail est en cours avec les collectivités locales sur un dispositif complémentaire 2S2C : dispositif qui permet sur le temps scolaire, à l'école ou pas, de prendre en charge les élèves qui ne pourraient être pris en charge par leur professeur en raison des conditions sanitaires. Par conséquent, s'il y a 20 élèves, un groupe sera pris en charge par l'enseignant et les autres dans le cadre d'une convention état collectivité pris en charge par un animateur de la collectivité, activités qui tourneront autour des 4 notions (sport, citoyenneté, culture...), cela peut être prestataire de service, animateur... etc. L'état se substitue à la commune très important en termes de responsabilité juridique. Compensation financière de l'état pour dédommager la commune, et volontariat des familles.

➤ **Mme Meublât : cellule médicale départementale**

Depuis la reprise il est possible d'y faire appel, alimentée par des médecins de l'éducation nationale du 37. A de nombreuses reprises, il y a eu besoin de cette cellule. Par exemple en cas de cas symptomatique qui permet de faire une aide à la décision à l'IEN, au directeur académique, au directeur d'école. Il y a eu une quinzaine d'appels. Mme Meublât fait le lien entre établissement, IEN, DSDEN. C'est du cas par cas, qui doit évaluer et étudier.

➤ **Intervention FSU : Les directeurs doivent-ils accepter toutes les demandes ?**

M. Obellianne :

Non, le directeur a déterminé une capacité d'accueil de son école, et il n'y aura pas d'assouplissement.

S'il y a plus de volontariat : la commune n'a pas souhaité mettre en place le 2S2C, le directeur met en place une alternance des élèves mais on ne dépasse pas la capacité d'accueil. Je sais que cela est très compliqué, et il n'y a aucune difficulté pour renvoyer les parents vers IEN ou DSDEN.

Le législateur a prévu de permettre de mettre en parallèle ; à la municipalité de s'engager, « du périscolaire pendant le scolaire » sous la responsabilité de l'État, mais c'est la commune qui organise, avec des groupes de 15 élèves max, soit au musée, à la bibliothèque, dans un lieu sportif, etc., mais avec des agents municipaux, ou animateurs issus du milieu associatif en lien avec la mairie.

Il est hors de question de forcer le trait et de rentrer des enfants « au chausse-pied » parce qu'il faudrait absolument accueillir.

Reprise en collège évoquée par M. Obellianne :

Petits groupes, en 20 et 25% des élèves, 2 à 3 groupes de 6 à 12 élèves. Certains enseignants accueillent, et d'autres assurent la continuité pédagogique.

Rotation mise en place entre les enseignants, transports et demi-pensions remis en route avec les protocoles sanitaires. Chacun à sa propre organisation et toutes très différentes, selon le contexte de chacun (rural ou urbain). Confiance aux équipes et aux chefs d'établissement pour trouver la meilleure formule.

Hypothèse pour 4^{ème} et 3^{ème} en plus des 6^{ème} et 5^{ème}. Ajustements et réglages, retour d'expériences rapides, pour faire le point via des Skypes réguliers.

- **Est-ce que beaucoup d'établissements (écoles, collèges, lycées) restent fermés à partir du 2 juin ? (48 écoles non ouvertes avant le 2 juin).**
- **Quel pourcentage d'élèves présents dans la période du 11 mai au 2 juin, et quelles prévisions à partir du 2 juin ?**

On est en moyenne sur le premier et le second degré sur environ 20% des élèves. Entre 15 % et parfois 30 %, et une ou deux exceptions pas loin de 40%.

Sur la période à partir du 2 juin, les établissements sont en train de recueillir les volontaires, et on sent qu'il y a une augmentation. C'est pour ça qu'on s'organise sur le 2S2C, il faut qu'on outille les directeurs et ne pas dépasser les capacités d'accueil. Il faut que les parents comprennent que c'est un ensemble très complexe, et que le sanitaire doit rester prépondérant.

- **Quel pourcentage de décrocheurs dans l'Indre, primaire ? secondaire ?**

On avait parlé de 5%, mais cela peut être très différent selon les niveaux et les secteurs. C'est une des priorités de ce retour, mais on n'est pas sûrs d'être tombé dans le mille, ceux qui sont de retour ne sont pas ceux qui en ont le plus besoin, on demande aux directrices et principaux de solliciter les familles, mais parfois, cela ne répond pas comme on le souhaiterait. L'académie est en train de se doter d'un plan de lutte contre le décrochage (plan qui existait dans les faits) mais qui prendra désormais en compte les conséquences de cette crise sanitaire, qui a cristallisé déjà des difficultés.

- **GT CHSCT exceptionnel concernant Châteauroux : quel retour a été fait par M. Hugon sur les difficultés rencontrées de mise en place du protocole ? Un bilan devait être fait après une phase de test jeudi et vendredi. Qu'en est-il ? Y a-t-il eu des ajustements ? Quelles remontées des directeurs ? Ont-ils été sollicités à ce sujet ?**

Les deux premiers jours qu'évoquait M. Hugon ont été appelés « test », mais cela aurait été plus exact de dire « les deux premiers jours de mise en œuvre ». Question excellente, je n'ai pas de retour, ni de difficultés particulières. Est-ce que dans le détail précis des choses ont pu être ajustées ?

L'IEN a dit que tout était calé et que tout allait bien.

Effectivement il faut s'interroger, et ce GT CHSCT exceptionnel a permis d'avancer significativement dans l'optimisation des moyens, qui ont été réajustés, suite à votre intervention et je vous en remercie.

➤ **Question UNSA :**

Un certain nombre de directeurs sont en difficulté par rapport aux parents à propos des priorités :

Réponse de Monsieur Obellianne : La liste n'a pas bougé et est officielle depuis plusieurs semaines. Ce que vous dites, c'est que finalement ils auraient besoin d'un rappel ou d'une mise à jour qui leur permettrait de répondre à des agents de banque et de la SNCF. Il y a une pression forte, et nous allons voir si avec le préfet nous sommes en capacité de faire quelque chose, ou alors je vais le faire moi-même. Peut-être que nous allons essayer de réfléchir à cela pour le BDJ suivant, mais quand il y a trop de gens prioritaires, tout le monde peut l'être.

Personnels participant à la crise : pompiers, police & gendarmerie, soignants, personnel des EPHAD, aide sociale à l'enfance, agents pénitentiaires, et la poste, enseignants. Voilà la liste qu'il sera possible de rappeler dans un BDJ.

- Mme Laurent (FSU) : **c'est le service public qui doit faire des attestations pour le privé... dur de faire des choix pour les directeurs.**

Réponse de Monsieur Obellianne : Le confinement a agi comme un révélateur de la place de l'Ecole dans la société, idem pour le directeur d'école ; l'ensemble des Français mesure l'importance de notre institution dans notre société. Cela nous oblige et nous avons de l'importance.

➤ **Différentes questions FSU**

1. Difficultés à faire respecter le protocole sanitaire

- **Difficultés pour tenir le protocole et gestes barrières pour les enfants : par ex, un enfant s'est cassé le bras durant le weekend et est plâtré de la main jusqu'à l'aisselle, il ne peut donc rien faire seul. La question est remontée au conseiller pédagogique, puis à l'infirmière de secteur, puis à sa responsable à la DSDEN, puis au rectorat, pour dire qu'à l'arrivée tout enfant doit être accueilli... obligation scolaire.**

Mme Meublat, chaque situation est étudiée au cas par cas ; contact avec le docteur Lary, un plâtre n'est pas un motif pour ne pas accueillir un enfant.

M. Obellianne : la responsabilité et la confiance que l'on accorde aux directeurs des écoles va de paire avec les décisions qu'ils ont à prendre. A l'arrivée de l'élève et l'appréciation fine de son comportement, c'est le directeur qui prend la décision in fine.

- **Qu'en est-il pour un enfant relevant d'une situation de handicap, en maternelle qui ne peut respecter les gestes barrière ?**

M. Ravat : Pour la présence des AESH : dès lors qu'un enfant doit être accompagné l'AESH revient, sauf si l'AESH a un empêchement. A charge pour l'école inclusive de trouver un autre AESH, dans le cadre de gestion du PIAL, toujours avec l'accord des AESH, avec une question de négociation, pour trouver des solutions qui arrangent tout le monde.

Même avec présence des AESH pour les enfants en maternelle, il doit y avoir une protection des AESH ; tension entre deux éléments : droit à la scolarisation pour tout enfant, et aussi le strict respect du contexte sanitaire. Il n'y a pas à nier la tension entre ces deux extrêmes. La décision peut être : on ne prend pas,

mais en faisant un essai, c'est incontournable, et si on se rend compte que c'est impossible pour l'enfant, il faut ensuite être en négociation avec la famille, plutôt qu'être dans une mesure de distanciation de l'école. Cela est envisagé dans le cadre du cas par cas.

2. Epuisement des collègues/ directeurs-trices

- Epuisement des collègues : gestion présentiel et distanciel, pas loin du burn out.
- Lourdes responsabilités laissées aux directeurs/directrices
- Entrée dans le métier : deux démissions NT1 et NT2, et deux stagiaires dans l'Indre cette année scolaire. D'autres collègues plus expérimentés ont demandé par le passé des ruptures conventionnelles. Que pensez-vous mettre en place ?

Il peut y avoir un accompagnement des ces personnels par les équipes de circonscriptions. Pour ceux en attente de titularisation, c'est plus dur, mais on y voit plus clair, le jury va se réunir. Le travail pédagogique peut continuer. Les équipes de circonscriptions ont beaucoup à faire.

- L'école à distance est un leurre total : ce qui compte pour les enfants, c'est la relation affective entretenue avec l'enseignant, à travailler les enseignements, ainsi que le collectif de la classe. Nombre de parents témoignent de la difficulté à mettre leur enfant au travail, et de la reconnaissance portée à notre métier, dont ils reconnaissent aujourd'hui toute « la profondeur », la dispense d'un savoir ou d'une fiche à compléter, ce n'est pas ça enseigner. Aujourd'hui les enseignants sont dépossédés de ce qui fait le cœur de leur métier. Nous pouvons reconnaître que la crise du covid19 aura permis de resserrer les liens entre les familles et les enseignants, que celles-ci ne réclament pas aujourd'hui du contenu pour leurs enfants, mais la présence en nombre de personnel formé sachant accompagner leur enfant, dans sa scolarité. Ainsi ce qui pourrait être envisagé par M. Blanquer pour la suite du travail en distanciel pour les enfants nous paraît être une gabegie.

M. Obellianne : Le ministre convoquera une conférence à l'automne sur l'usage du numérique, où le numérique

- Par ailleurs nous tenons à rappeler que tous les enseignants ont travaillé à leur domicile avec leur propre équipement. Cette question du matériel n'est pas des moindres. La prime covid19 n'aurait-elle pas pu servir pour payer des équipements dignes de ce nom ?

M. Obellianne, a fait remonter les remarques sur la prime : cela a été fait par engagement pour le service public. Le Premier Ministre a choisi de rémunérer par cette prime qui n'était pas demandée, pour remercier les personnels de l'éducation nationale. La solidarité envers les personnels soignants a été aussi faite entre les enseignants. Cela sera remonté au rectorat.

3. ASA

- Qu'en est-il des ASA garde enfants ? Si l'école reste fermée, que fait le collègue pour garder ses enfants ?

Pas d'annonce qui contredise que la fin des ASA aurait lieu fin mai, pour l'instant. Mais intervention du premier ministre ce soir. Pour les travailleurs du privé, lorsque cette ASA va s'arrêter, elle restera possible en tant que chômage partiel s'ils produisent une attestation comme quoi l'école ne peut pas accueillir l'enfant. Il faut donc attendre l'intervention du Premier Ministre et du ministre de l'Education Nationale. Le travail à distance pour garde d'enfant risque de s'éteindre mais il n'est pas impossible qu'il y ait quelques dérogations, ou exceptions à cette idée-là.

Dans le BDJI du 28 Mai 2020 (disponible sur le site de la DSDEN 36) il y a un document nommé « attestation sur l'honneur relative au travail à distance pour garde d'enfants ». Des précisions seront données suite au CTSD du 29 Mai.

- **Concernant la partie médicale, les enseignants doivent-ils fournir de nouvelles attestations des médecins nouvellement datées ou une information écrite suffit-elle ?**

Pour les collègues qui sont en télétravail en raison médicale de vulnérabilité cela ne change pas.

4. Rôles des différents acteurs/actrices de l'EN

- **Eclaircissement des missions et rôles de chacun durant la crise, partie confinement, fin du confinement avec remise en « route » des écoles (écriture des protocoles) et ouverture effective des sites, par exemple conseillers pédagogiques DSDEN, et circonscription. Y-a-t-il eu harmonisation entre les circo ? comme les brigades, les ZIL. (par exemple pour écrire une « base » de protocole à diffuser aux directeurs-trices ?)**
Nous savons que dans la profession il peut être difficile de reconnaître une surcharge de travail, quelle suite de votre proposition, M. Obellianne, a été faite auprès des inspecteurs ? Comment les directeurs ont pu être informés d'une aide éventuelle ?

Pour que le travail à distance ait du sens il faut que les enseignants connaissent les élèves. Les zil vont être envoyés en renfort dans les écoles, et le protocole directeur va reprendre dès la semaine prochaine, dans les écoles qui ont repris, y compris quand le directeur est en travail à distance. Bien sûr tout le monde n'aura pas eu son compte de jours dans l'année, mais on va s'efforcer de faire en sorte que tous les directeurs aient au moins une journée de décharge avant la fin de l'année.

Il a fallu remettre en place le protocole, refaire un point avec les circo.

Services en mode vulnérables et garde d'enfants, donc cela a produit une organisation et un service où tout n'a peut-être pas été pensé. Mais on est sorti du déconfinement à peine avant les circo et les écoles. Il y a eu des régulations assez rapides, où M. Ravat a réuni les IEN pour harmonisation.

5. Matériel

- **Quelle date de livraison pour le matériel (masques et autre) pour la fin de l'année ?**
- **Lycées : 2 masques lavables par personne, trop peu, car 1 par demi-journée et à laver tous les soirs. Les internes doivent-ils apporter leurs propres masques, ce qui en ferait plus de 6 par semaine ? Est-ce que les familles seront en capacité d'en avoir ?**

Alerte Mme Aujumier : 4 masques lavables en tissu pour les adultes pour le second degré.

Pour le premier degré : il y aura des livraisons complémentaires en masques chirurgicaux mais pas de date.

Les masques seront livrés par période de 15 jours, car 250 masques ont été volés dans une école. Mais rassurez-vous il n'y aura aucune rupture.

- **Agents qui vont nettoyer les machines dans les lycées pro, mais qu'en est-il dans les autres lycées ? Les produits sont dangereux et corrosifs, ils doivent être utilisés avec du matériel spécifique.**

Mme Egiolo : il faut autorisation à déroger aux travaux dangereux, cela doit être mentionner. Sur la prévention du risque chimique, il faut rester vigilant, prévention des risques, on substitue toujours un produit moins dangereux quand on peut.

Il faut absolument que les contenants soient étiquetés et il faut s'assurer que les contenants n'aient pas eu un autre contenu qui peut entrer en interaction et étiquette d'utilisation qui doit apparaître.

- **Pas de gel hydroalcoolique durant 3 jours : qui devait être fourni par notre employeur.**

Mme Aujumier : gel hydro, stock qui permet de dépanner les collègues qui se manifesteraient.

- **Problème du gel hydro-alcoolique, selon les établissements, pas disponible dans les salles comme c'était prévu car l'établissement n'a reçu que des bidons de 5 litres et pas les petits flacons nécessaires pour le transférer. En attendant, des lingettes ont été mises à disposition mais elles ne sont pas virucides, ce alors que nous sommes le 27.05, alors que la reprise aurait dû avoir lieu le 18**
- **Des établissements où 3 masques ont été distribués aux enseignants : si on a deux jours de cours consécutifs, ce n'est pas suffisant. Les masques distribués sont ressentis comme un peu petits parfois ;**

Mme Aujumier : Des masques ont été donnés à destination des élèves, et il peut y en avoir de donner en supplément pour aider les familles. Les lycées doivent se faire connaître. Masques lavables pour les élèves aussi.

6. Questions concernant le second degré

- **Comment gérer le retour d'un plus grand nombre d'élèves en respectant les règles sanitaires, si les collègues doivent s'attendre à un retour des 4èmes et 3èmes, comme c'est annoncé ?** *Au passage, les professeurs tiennent à souligner le mépris qui est affiché à leur égard, compte tenu du fait que nous soyons informés si tard de cette possibilité d'ouverture aux 4èmes-3èmes, et encore officieusement, alors que cela ne s'envisage pas d'un claquement de doigts mais au contraire, il faut anticiper, prévoir un ajustement de ce qui a déjà été mis en place avec les deux niveaux déjà présents. Ce retour de niveaux supplémentaires a aussi un impact pour les restaurants scolaires : il faut du temps aux cuisiniers pour prévoir des stocks alimentaires suffisants pour faire face à cet afflux. Officiellement, au 27.05, on ne sait rien, on est mis au pied du mur et il faut s'organiser. Cette façon de procéder n'est pas ni digne ni acceptable, que ce soit pour les professeurs, ou pour les élèves qu'on s'apprête à accueillir.*
- **Deux établissements où les équipes n'ont reçu aucune formation aux gestes barrière, au contraire de ce qui était spécifié dans le protocole sanitaire. Dans un lycée où les conseils de classe vont commencer, les équipes n'ont reçu aucune information sur la façon de tenir ces conseils en fonction des nouvelles règles sanitaires.**
- **Quid des conseils de classes (tels qu'ils sont prévus dans un lycée par exemple) : les chefs d'établissement ont prévu jusqu'à 12 personnes maximum mais pourquoi pas 10 comme il est prévu au-dehors ? Les professeurs qui vont y siéger ne sont pas prévenus de qui y assistera ; il a été demandé mardi aux professeurs principaux de téléphoner aux élèves délégués pour savoir s'ils venaient ; or, ce n'est pas du ressort des PP mais de la Vie scolaire ou de l'administration. PAR AILLEURS, toujours concernant ce lycée, il n'y a eu aucune information, ni nouvelles délivrées par les chefs durant le confinement. Un message Pronote daté du lundi 25.05 a seulement été envoyé pour annoncer aux professeurs qu'une collègue était décédée d'un infarctus (manière pour le moins singulière, voire cavalière de donner une telle information à l'équipe...). Par ailleurs, suite à de nombreuses questions d'enseignants, une réponse a été apportée mercredi soir, très tard sur Pronote qui ne répond pas à toutes les interrogations mais seulement au fait que des masques et du gel seront à disposition pour ceux qui en manqueraient.**
- **Cas d'un collège :** *le collège a commencé à appeler des parents lundi 25.05 pour leur demander de dire avant mercredi 27.05 si leur enfant de 4^{ème} rentrerait le 4 Juin au collège. Des parents ont demandé dans quelles conditions se ferait ce retour (quelle organisation ?*

Le protocole peut-il être respecté avec plus d'élèves ? Etc.) La personne au bout du fil a été dans l'incapacité de répondre, raison pour laquelle certains parents se sont permis de répondre que tant que le collègue ne serait pas en mesure de donner plus de précisions, ils seraient dans l'incapacité de donner une réponse sur la venue de leur enfant !

Toutes les fiches sont transmises par les assistants de prévention des établissements à la DSDEN.

Cette fiche n'est pas encore remontée.

Mme Meublat :

Des infirmières sont intervenues, et ont elles-mêmes monté des vidéos, pour le premier degré et le collège, mais cela est à voir au sein du collège.

- **Des réunions pour préparer la reprise en présentiel avec plus de 30 personnes dans une même salle... (Cas de 2 collèges) Même masqués et assis sur des chaises à 1m de distance, cela pose question quand on sait que les rassemblements de plus de 10 personnes ne sont pas autorisés en général au –dehors. Il s'est même vu, dans un lycée, une réunion de préparation de reprise avec les enseignants sans masque et seulement le proviseur doté du sien...**

M. Obellianne :

Sur les réunions professionnelles on n'est pas tenu à la règle de 10 comme pour le grand public, on a régulé quelques préparations, on a donné quelques conseils, en visio ou réunions alternées. Cela dépend aussi de la taille de la salle et de la distanciation entre chacun. Il faut raison garder. Quelques situations ont été régulées sur lesquelles j'avais été préalablement informé.

- **Difficile gestion des parts de présentiel/ distanciel pour les collègues qui y sont confrontés.**
- **Quid des collègues qui sont restés en distanciel compte tenu de leur problème de santé : que prévoit le Ministère pour eux dans le contexte du coronavirus ?**
- **Enfin, se pose pour les collèges comme les lycées, la question du retour des manuels scolaires : quand les élèves devront-ils les rendre ? Comment ? Faut-il envisager une sorte de quatorzaine pour les manuels rendus (sachant que les collègues qui les réceptionneront ne vont pas s'amuser à les désinfecter, faut-il présumer).**

RDV organisés avec les familles pour qu'elles ne se croisent pas, pour les élèves qui auraient laissé des affaires dans les établissements.

Question à faire remonter au Rectorat.

Régis Barth, conseiller prévention académique :

Un livre, un ouvrage, un manuel, même contaminé, n'est pas dangereux car le virus ne va pas sauter du livre à la personne, il faut mettre en place les mesures barrière, désinfection des mains.

Protocole bibliothécaire national : mise en quarantaine de 5 jours pour les livres, donc pas de risque pour la rentrée.

Demander aux IA-IPR EPS qui ont travaillé sur cette question. Cf. guide académique de 88 pages.

FSU : Inquiétude que des manuels restent dans « la nature ».

- **Cas d'un collègue : 3 fiches RSST envoyées, rédigées par des AED suite à de gros problèmes relationnels avec le CPE... Le problème n'est pas nouveau mais est exacerbé par la « période covid » puisque, d'après les témoignages, ce monsieur ne respecte pas les règles du protocole sanitaire (non-port du masque, n'agit pas, laisse les AED faire le travail à sa place et, ensuite, les critique...)**

Perspective d'intention et de régulation de la part de la DSDEN et de M. Obellianne. Informations portées à sa connaissance.

La question des 3^{ème} et 4^{ème} est officieuse, mais pas officielle. Muriel Couédriau.

Visio entre les chefs d'établissement et M. Obellianne pour se mettre en ordre de marche, pour l'accueil. Les délais sont assez contraints. Si les lycées doivent apprendre ce soir qu'ils reprennent mardi, j'ai demandé aux proviseurs de faire des pré-rentrees des professeurs avant le retour des élèves.

Cela est très complexe pour tout le monde et les temps sont très contraints. Même si on anticipe on a besoin de temps. Les principaux le savent et les proviseurs aussi. Ils verront donc au mieux chacun quel moment sera le mieux pour accueillir les élèves. Il faut que le sanitaire soit en place. L'inquiétude est la preuve de la conscience des uns et des autres.

Le ministre a bien dit qu'il souhaitait que tous les élèves reviennent, même un jour ou deux, on a donc quelques signaux de fumée qui m'ont fait dire aux principaux de collège de prévoir et d'interroger les familles, sinon cela va être juste en terme de timing. On aurait eu deux jours de plus cela aurait été bien.

Qu'est-il envisagé pour les élèves qui ne peuvent pas reprendre ?

Toujours la même chose ; le distanciel pour les élèves.

➤ **Présentation du plan de reprise DSDEN**

Pour les agents DSDEN, accueil dans les services, et appui de l'assistante sociale pour les personnels.

Mr Caillaut et Mme Lagnot pour le volet technique :

Mesures au sein de la DSDEN, mise en place de circulation dans les couloirs, gel hydro à plusieurs endroits stratégiques, et savon sanitaires. Affichages. Gel à chaque entrée du bâtiment.

Agents d'entretien qui doivent désinfecter les interrupteurs et photocopieurs.

Chaque agent s'occupe de son propre poste de travail.

Les bureaux partagés sont équipés d'hygiaphone, ainsi que l'accueil.

Les personnels ne doivent pas partager leur bureau, aération 2 fois mini & 5 min par jour, matériel pas prêté, ne pas répondre au téléphone du collègue, ne pas partager le fauteuil, port du masque quand le 1 m n'est pas possible. Se déplacer le moins possible, capacité salle Julie d'Aubier à 10 personnes maximum.

Repas pris dans les bureaux, avec repas froid dans sac isotherme. Pour ne pas partager la cuisine et les locaux.

Utilisation des sèche-mains interdite. Serviettes en papier à usage unique.

Traitement des déchets, les agents ont leur corbeille à papier. Ajout d'une petite poubelle pour les consommables usagés et souillés comme masques, etc., et chaque agent doit sortir lui-même sa petite poubelle.

Usage des parapheurs soustraits à l'utilisation du gel hydro, avec protège-cahier pour les désinfecter.

Pour les CIO : fourniture gel hydro, parois plexiglass

Retour public au sein de la DSDEN : pour l'instant boîte aux lettres pour remise de dossier ou autre.

Pré-accueil envisagé pour réception des dossiers par ex pour les élèves en situation de handicap.

30% de travail en présentiel à peu près, montée progressive, mais très loin d'un fonctionnement classique.

➤ **Question de l'UNSA** : pouvez-vous rappeler ce qu'il faut faire si on suspecte un cas de covid19 :

Processus enfant / processus adulte différents ?

Réponse : Aller voir le médecin, qui décide s'il veut tester ou pas.

Si la personne est testée, elle doit rester à son domicile avec le résultat du test positif, et même avec le résultat négatif, c'est le médecin qui décide si la personne peut retourner travailler ou pas car les tests ne sont pas fiables à 100%. Par exemple bcp de symptômes mais test négatif la personne reste chez elle, c'est le médecin qui décide.

Si personne positive : c'est ARS qui gère avec la CPAM, avec recherche de tous les cas contact y compris en dehors de l'école, et médecin éducation nationale qui cherchent, et qui décident s'il faut fermer une classe ou un établissement. Avis conjoints DASEN + collectivité et ARS pour décision de fermer classe ou ARS.

Cela va paraître dans le BDJ d'aujourd'hui.

- **Prochain CHSCT plénier mi juin**, où nous verrons si la reprise des lycées a eu lieu, et faire le tour de la maternelle au lycée. Accueil des élèves en premier degré avec 2S2C, et reprise plus importante dans les collèges. Ordre du jour qui pourra être complété.